



Caisse autonome
de retraites & de prévoyance
des **Vétérinaires**

Rapport d'activité 2024





**Organisme de droit privé chargé
d'une mission de service public
sans but lucratif, la CARPV est fédérée,
avec neuf autres caisses de retraite autonomes,
au sein de la Caisse nationale d'assurance
vieillesse des professions libérales.**

La CARPV remplit trois missions :

- la gestion du régime de base des vétérinaires libéraux (RBL),
- le pilotage et la gestion du régime complémentaire (RC) et du régime invalidité-décès (RID) des vétérinaires libéraux,
- la gestion de l'action sociale (attribution d'aides financières aux adhérents).

Sommaire

INTERVIEW DE

Ghislaine Thomas,
présidente de la CARPV

PAGE 2

3 QUESTIONS À

Marc Koussawo,
directeur de la CARPV

PAGE 4

Faits Marquants

PAGE 5

**1. Services
et adaptabilité**

PAGE 8

**2. Contrôle
et pérennité**

PAGE 14

**3. Bilan
financier**

PAGE 18

**4. L'organisation
de la CARPV**

PAGE 26

« Notre priorité : pérenniser notre régime complémentaire »

**Renouvellement du Conseil d'administration,
installation d'une nouvelle équipe dirigeante, préparation
de réformes importantes...**

La présidente de la CARPV revient sur les principaux faits marquants de 2024 et sur les priorités fixées pour 2025.



» Quel bilan dressez-vous de l'exercice 2024 ?

Les élections de novembre 2023 ont renouvelé de moitié le Conseil d'administration, avec l'arrivée de huit nouveaux administrateurs sur seize. Un CA exceptionnel, en janvier 2024, a permis de leur présenter le fonctionnement de la caisse, de constituer les commissions et d'élire le bureau pour trois ans. Tout au long de l'année, chacun a pris pleinement ses fonctions, au sein du CA comme dans les commissions. Tous les administrateurs titulaires et suppléants ont suivi deux jours de formation financière, étape obligatoire après un renouvellement.

L'équipe administrative a également évolué. Marc Koussawo a été nommé directeur en mai 2024, après un intérim qu'il assurait depuis novembre 2023. Le printemps 2025 a vu l'arrivée d'Habib El Haiba comme directeur adjoint. Avec Benoît Guignard qui occupe le poste de directeur comptable et financier, l'équipe dirigeante de la CARPV est maintenant au complet pour accompagner les missions de la caisse. Je tiens d'ailleurs à remercier l'ensemble de l'équipe administrative qui assure la meilleure qualité de service auprès de nos affiliés grâce à leur compétence et à leur énergie.

Au cours de l'année 2024, deux nouveaux prestataires ont rejoint la CARPV pour trois ans. Le cabinet Andjoy, en charge de la communication, a conçu un nouveau logo, initié une nouvelle stratégie de communication et lancé la refonte complète du site internet. Le cabinet SPAC, nouvel actuarien choisi à l'issue d'un marché adapté, est chargé quant à lui d'élaborer une base actuarielle avec différentes projections, des études sur lesquelles s'appuient les administrateurs pour prendre leurs décisions, notamment sur l'évolution des régimes complémentaire et invalidité-décès.

La commission des statuts s'est saisie d'un dossier complexe et technique : la réforme de l'assiette sociale des travailleurs indépendants, visant à unifier les bases de cotisations et de contributions sociales des travailleurs non-salariés. À ce titre, la baisse des prélèvements sociaux liée à la réduction de l'assiette de CSG et de CRDS doit être compensée par une hausse des droits à la retraite de manière à améliorer la retraite. En septembre, le CA a décidé l'ajout d'un point pour les classes B, C et D, ainsi que la création d'une classe E à 28 points. L'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2026, sur les revenus 2025.

↳ Quels sont les chantiers prioritaires pour l'avenir de la CARPV?

La priorité du Conseil d'administration reste de garantir la pérennité du régime complémentaire en maintenant un résultat technique positif, c'est-à-dire en veillant à ce que les cotisations encaissées couvrent les pensions versées. Or plusieurs paramètres doivent attirer notre attention : un ratio démographique en baisse, avec davantage de retraités, la stagnation des revenus moyens des vétérinaires et un résultat technique légèrement négatif. Face à cette situation, le CA a décidé d'augmenter la valeur d'achat du point de +3,7% et celle du point de service de +0,2%, pour un indice de référence de l'inflation de +1,7% et un taux de rendement établi à +6,68% pour 2025. Ces décisions courageuses traduisent l'équilibre recherché entre protection des affiliés et viabilité du régime. Concernant le régime invalidité-décès, il a été choisi de ne pas augmenter la cotisation annuelle, tandis que la rente augmente de l'inflation arrondie à l'euro supérieur.

Un autre chantier majeur est la mise en conformité avec le Répertoire de gestion des carrières unique (RGCU), qui vise à offrir aux affiliés une information de meilleure qualité. La CARPV adhère à l'esprit du dispositif, tout en défendant son rôle d'interlocuteur privilégié des cotisants et des retraités. Elle a ainsi décidé, dans une lettre adressée à la tutelle, de ne pas recourir au module de valorisation des carrières (MVC), mais de conserver son moteur de calcul interne. Elle entend également maintenir sa responsabilité pour le recouvrement des cotisations comme pour la liquidation des régimes de base et complémentaire. Cette position illustre la volonté de préserver l'indépendance et les spécificités de la caisse.

↳ Comment se dessine l'année 2025 ?

2025 s'annonce avec une activité soutenue. La caisse devra d'abord se mettre en conformité avec le RGPD, afin de renforcer la protection des données personnelles. Elle se préparera aussi à la nouvelle convention d'objectifs et de gestion (2026-2030), conclue entre l'État et la CNAVPL. Ce texte fixera les priorités de gestion et précisera la dotation accordée à la CARPV pour améliorer la qualité de service et renforcer l'efficience du régime de base.

Par ailleurs, la caisse engagera une procédure de renouvellement de son conseiller financier Insti 7, qui accompagne la commission financière depuis quatre ans dans le choix des produits, la gestion des réserves et la stratégie d'investissement. Le nouveau prestataire, sélectionné par appel d'offres, entrera en fonction au 1^{er} janvier 2026.

Enfin, la fidélisation du personnel salarié demeure une priorité. Après plusieurs années de turn-over, des actions structurantes ont été mises en place en 2024 : création d'un CSE, mise en place d'un CET. Ces mesures ont déjà porté leurs fruits. En 2025, elles seront complétées, par exemple, par la mise en place d'un plan d'épargne. L'objectif est de renforcer la stabilité des équipes, au service des affiliés.

Je remercie l'ensemble des administrateurs, vétérinaires en activité ou retraités qui, par leur investissement et leur écoute de la profession, contribuent à la pérennité et l'indépendance de notre caisse. Je remercie également les équipes administratives. Attachées au bon fonctionnement de la caisse, elles assurent la meilleure qualité de service auprès de nos affiliés grâce à leur compétence et à leur énergie.

Trois questions à

Sécurité renforcée, réforme des retraites, nouveaux services : tour d'horizon des évolutions de la CARPV en 2024.



Marc Koussawo
Directeur de la CARPV

↳ Quels sont, selon vous, les faits marquants de l'année 2024 ?

L'année a été marquée par la sécurisation de notre système d'information. Nous avons migré nos serveurs dans le cloud afin de mieux protéger nos données métiers, et d'assurer la continuité de service en cas d'incident. Ce chantier s'est accompagné d'un changement d'infogérant, avec un prestataire plus performant en matière de cybersécurité.

Autre fait marquant, le nouveau conseil d'administration s'est installé en janvier 2024. Tout au long de l'année, la formation des administrateurs a porté sur le fonctionnement des commissions, ainsi que le fonctionnement des régimes gérés par la caisse. Avec notamment deux journées de formation consacrées à la gestion financière des régimes complémentaires et à l'actuariat.

Enfin, un travail important a été mené sur la réforme de l'assiette sociale, à la demande de la tutelle. Plusieurs scénarios ont été simulés, testés et présentés aux administrateurs. Ceux-ci ont décidé la création d'une nouvelle classe, la classe E, et l'attribution d'un point supplémentaire pour les classes B, C, D.

↳ La mise en place de la réforme des retraites a mobilisé vos équipes, notamment en matière d'informatique. Quelles ont été les principales adaptations ?

La réforme devait entrer en vigueur en septembre 2023, ce qui a imposé un calendrier très contraint. Tout au long de l'année 2024, nos équipes ont travaillé à la modifica-

tion des statuts et à l'évolution des outils informatiques, en conformité avec les décisions arrêtées par l'État. Ces ajustements concernaient uniquement le régime de base, et ils ont nécessité une coordination étroite avec l'inter-régime, en particulier la Cnav et l'Agirc-Arrco. Nous utilisons un logiciel métier mutualisé avec cinq autres caisses, distinct de ceux du régime général. Il a donc fallu croiser les systèmes pour permettre le traitement des droits dans les délais. Grâce à une forte mobilisation des équipes métiers et IT, et à des échanges réguliers avec les caisses concernées et le ministère, nous avons pu assurer la mise en œuvre dans les temps.

↳ Quels nouveaux services avez-vous mis en place pour accompagner les vétérinaires ?

L'une des avancées majeures de l'année est le déploiement de l'outil de simulation de retraite M@rel. Ce projet, que nous demandions depuis plusieurs années, permet à un vétérinaire d'obtenir une estimation de sa retraite en prenant en compte l'ensemble des régimes auxquels il a cotisé tout au long de sa carrière, y compris s'il a exercé sous différents statuts. C'est un vrai progrès en termes de fiabilité et de lisibilité des droits. D'autres services ont également requis la collaboration des équipes métiers et informatique, notamment la mise en place de la retraite progressive et du cumul emploi retraite, au service des vétérinaires qui souhaitent aménager leur activité en fin de carrière.

Septembre 2024

Réforme de l'assiette de cotisations des vétérinaires libéraux : les administrateurs de la CARPV choisissent un scénario

Dans le cadre de la **réforme de l'assiette de cotisations des travailleurs indépendants**, le ministère de Tutelle a demandé en 2024 à chaque régime complémentaire de compenser la baisse des prélèvements sociaux. Les administrateurs et les équipes de la CARPV se sont donc réunis à plusieurs reprises en cours d'année, afin de chiffrer **l'impact de la réforme** sur les cotisations et de définir plusieurs scénarios. À l'occasion du Conseil d'administration de septembre 2024, un scénario a été retenu par les administrateurs. Il consiste en l'attribution de droits supplémentaires (1 point) pour les classes B, C et D qui passent respectivement de 16 à 17 points, de 20 à 21 points et de 24 à 25 points, ainsi que la création d'une classe E à 28 points. Cette proposition a été transmise à la DSS. La mise en œuvre de la proposition va nécessiter au préalable une modification des statuts de la CARPV.



Décembre 2024

Le simulateur de retraite M@rel accessible pour les vétérinaires libéraux

Depuis décembre 2024, le simulateur **M@rel** est disponible pour l'ensemble des vétérinaires libéraux. M@rel permet de faire une simulation retraite à différents âges de départ à partir des informations connues des régimes de retraite. En quelques clics, les vétérinaires peuvent vérifier les informations sur leur compte, les compléter si besoin et réaliser une simulation personnalisable. L'outil offre également la possibilité de télécharger et d'enregistrer l'estimation.



Année 2024

Entrée en vigueur de la Réforme des retraites

La réforme de retraite a été votée en 2023, mais elle est entrée en vigueur en 2024, nécessitant une mise à jour très conséquente du système d'information de la CARPV. Modification de l'âge légal de départ à la retraite, changement de la durée d'assurance, retraite progressive... les équipes du service informatique de la CARPV ont été mobilisées toute l'année pour assurer, dans un temps contraint, une mise à jour totale des systèmes. Pour en savoir plus : retrouvez notre article page 9.



Année 2024

Un nouvel actuaire pour accompagner la CARPV

Depuis cette année, un nouvel actuaire accompagne le Conseil d'administration de la CARPV. Ce professionnel réalise des projections concernant le régime complémentaire, à partir d'un certain nombre d'hypothèses (populations, revenus, classes de cotisation, etc.). Une analyse détaillée de l'évolution des populations de vétérinaires, des résultats techniques du régime et de l'évolution des revenus a ainsi déjà été effectuée.

Chiffres clés

NOMBRE DE COTISANTS AU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE (RC)



11 984
cotisants
(+2,2% par rapport à 2023)



HOMMES **50,6%** **FEMMES** **49,4%**

ÂGE MOYEN DE LA POPULATION

48 ans

NOMBRE DE PRESTATAIRES AU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE (RC)



4 898
allocataires
de droit direct

1 686
allocataires
de droit dérivé



377
vétérinaires ont
pris leur retraite
en 2024

ÂGE MOYEN À LA DATE DE DÉPART

64,9 ans

RAPPORT DÉMOGRAPHIQUE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE (RC)



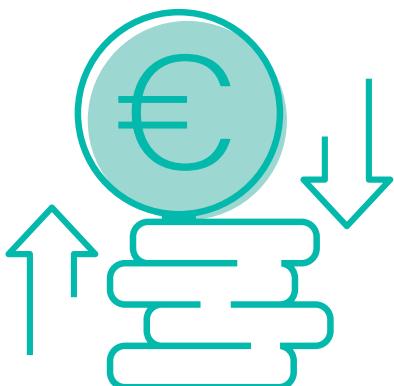
1,82
cotisant
pour 1 allocataire
(droit propre et droit dérivé)



BÉNÉFICIAIRES DU RÉGIME INVALIDITÉ-DÉCÈS (RID)

354
bénéficiaires,
dont 68 titulaires
d'une rente d'invalidité

Données financières



RECETTES TECHNIQUES RC ET RID

127,5 M€

DÉPENSES TECHNIQUES RC ET RID

127,3 M€

TAUX DE RECOUVREMENT (TOUS RÉGIMES)

99 %

Indicateurs qualité de service

TAUX DE DOSSIERS LIQUIDÉS DANS LE MOIS DE LA DATE D'ENTRÉE EN JOUISSANCE

DROIT DIRECT:

100 %

DROIT DÉRIVÉ:

100 %



TAUX D'AFFILIATION DANS LES DÉLAIS

99,7 %

17
collaborateurs
équivalent
plein temps



16
administrateurs
titulaires

1. Services et adaptabilité

Les chantiers SI face à la réforme des retraites

Chaque évolution réglementaire dans le champ des retraites nécessite une transformation du système d'information. La réforme de 2023 a ainsi mobilisé, tout au long de 2024, les équipes informatiques et métiers de la CARPV.

Dès la promulgation de la réforme sur les retraites, fin 2023, les équipes de la CARPV ont engagé la mise en conformité du système d'information. Les priorités ont été définies en fonction des textes reçus : la modification de l'âge légal de départ et de la durée d'assurance a été intégrée en premier lieu, dès le premier semestre 2024. D'autres dispositifs – retraite progressive, cumul emploi-retraite, majoration pour enfants – ont suivi, au fil de leur mise en œuvre réglementaire. L'ensemble a été conduit dans un calendrier contraint, l'entrée en vigueur de la réforme étant prévue pour septembre 2024.

Pour chaque nouveauté, un cycle précis a été suivi : analyse des textes, définition des besoins, transmission au prestataire, livraison technique, tests en environnement de recettes, puis mise en production. L'équipe informatique, en lien étroit avec les métiers, a assuré le suivi des développements, la coordination avec les prestataires et la validation des mises en production.

Un comité de suivi mensuel a été mis en place avec l'éditeur du logiciel métier, utilisé conjointement par cinq caisses de professions libérales. Outre la réduction des coûts, ce fonctionnement mutualisé a permis d'ouvrir des développements communs pour les sujets partagés, tout en créant, si nécessaire, des déclinaisons propres à chaque caisse. Ce travail collectif a également facilité le respect des délais.

En parallèle, des échanges réguliers ont eu lieu avec l'inter-régime pour assurer la mise à jour des flux notamment l'EIRR (échanges inter-régimes de retraites), indispensables à la transmission des données des allocataires à l'ensemble des régimes. Les tests ont commencé en 2024, pour une mise en production prévue début 2025.

L'ensemble de ces opérations a représenté un volume de travail conséquent pour une équipe restreinte. Côté informatique, deux personnes ont piloté les projets et assuré la coordination avec les prestataires. Côté métiers, une partie des collaborateurs a été mobilisée ponctuellement pour les phases de test.

Grâce à une organisation rigoureuse et à l'implication de tous les acteurs concernés, la CARPV a pu tenir les échéances réglementaires. Ce travail de fond, largement invisible pour les assurés, était indispensable pour garantir le versement des droits dans les délais et en toute conformité.

Des chantiers menés avec rigueur

De nombreux défis ont été relevés en 2024. Retours d'expérience de Fatima Gharrou, responsable SI et statistiques.



Fatima Gharrou

Responsable SI
et statistiques

↳ Quels enseignements tirez-vous des chantiers menés en 2024 ?

Cette année m'a permis de mieux structurer la relation avec nos prestataires, notamment à travers les ateliers hebdomadaires ou la rédaction de cahiers des charges. Ces méthodes renforcent la clarté et la réactivité. Par ailleurs, travailler avec des interlocuteurs variés est une richesse pour le pilotage global des projets.

↳ L'adaptation du SI à la réforme des retraites a mobilisé de nombreuses parties prenantes. Comment avez-vous vécu ce chantier ?

Cela a été un travail dense et très collectif. Nous avons travaillé avec l'inter-régime, l'éditeur du logiciel métier, les autres caisses de retraite de professions libérales et, bien sûr, les services métiers de la CARPV. Il fallait tout adapter dans des délais serrés : les règles de liquidation, les flux d'échange, les procédures.

Chaque étape a été pilotée avec rigueur, avec des recettes, des tests, des ajustements. C'était exigeant, mais très formateur.

↳ Vous pilotez également l'activité statistique. Que recouvre cette mission ?

Elle est très large : l'alimentation en données des services de la caisse constitue un axe majeur, avec la fourniture d'informations extraites de notre système d'information pour répondre aux besoins opérationnels des différents services de la caisse. Elle comprend aussi la production d'indicateurs de pilotage destinés à la direction et aux administrateurs, tout en apportant un soutien technique aux utilisateurs de requêtes, et en collaborant avec la tutelle sur les données statistiques et démographiques.

Je travaille également sur les analyses des effectifs avec l'actuaire et participe de droit aux commissions dédiées à ces problématiques (commission des effectifs, commission prospective...).

Le service informatique de la CARPV : un rôle central

À la CARPV, le service informatique occupe une position stratégique au carrefour de nombreux métiers. Il pilote les évolutions techniques, coordonne les développements avec les prestataires, supervise les tests et veille à la mise en production dans les délais. Il est également en lien avec l'inter-régime pour garantir la conformité des échanges de données.

Fatima Gharrou, qui dirige le service, siège au comité de direction et participe à certaines commissions, ce qui lui permet d'anticiper les besoins, de suivre les projets de bout en bout et de contribuer activement à la dynamique collective. Le service assume une charge de travail importante, dans un souci constant de fiabilité, de sécurité et de fluidité.

Un espace adhérent plus accessible

Lancée fin 2024, la refonte de l'espace adhérent vise à améliorer l'ergonomie, moderniser le design et simplifier la navigation. Ce chantier, mené avec l'éditeur du site, permettra de regrouper les accès aux documents utiles (formulaires, informations réglementaires) et d'en faciliter l'accès direct depuis l'espace personnel. L'objectif de cette nouvelle interface est de renforcer la lisibilité et l'accessibilité aux fonctionnalités existantes. Dans cette logique d'amélioration, la CARPV a activé l'identification via FranceConnect, simplifiant l'accès à l'espace personnel tout en renforçant la sécurité.



Migration vers le cloud : sécuriser et moderniser

En 2024, la CARPV a engagé la migration de ses données informatiques vers un hébergement en cloud.

Ce chantier stratégique impulsé par la direction, avait pour objectif de renforcer la sécurité des systèmes d'information, d'assurer la continuité de service et de réduire les vulnérabilités liées à l'hébergement local, notamment l'exposition aux sinistres et les risques de cyberattaques.

Jusqu'alors hébergées sur des serveurs internes sécurisés, les données dorénavant conservées sur le cloud offrent une meilleure résilience. Ce passage a permis une triple sauvegarde sur des environnements distincts, assurant une protection en cas de défaillance.

La migration s'est appuyée sur un prestataire bénéficiant de la certification sécurité ISO27001. Un plan de travail hebdomadaire a été mis en place, jalonné de réunions régulières entre les équipes de la CARPV, l'éditeur du logiciel métier et le prestataire réseau. La production, initialement prévue fin 2024, a été finalisée début 2025.

En parallèle, la CARPV a confié l'infogérance de son réseau à un nouveau prestataire, expert en matière de cybersécurité. Ce double changement marque une évolution importante dans la gestion du système d'information. Un plan de continuité d'activité actualisé viendra prochainement compléter le dispositif.

Les chantiers à venir

Plusieurs évolutions sont attendues en 2025 et au-delà :

La mise à jour d'un plan de continuité d'activité avec le nouveau prestataire cloud.

Le recrutement d'un responsable sécurité des SI (RSSI) mutualisé avec les autres caisses de retraite des professions libérales.

L'application de la réforme de l'assiette sociale des indépendants, prévue pour 2026.

Ce dernier chantier, déjà engagé, nécessitera un important travail de développement et de coordination avec les services métiers pour garantir une mise en œuvre sans rupture.

Service en ligne 2024



Retraite progressive

La retraite progressive offre une transition en douceur vers la retraite, en combinant une activité professionnelle à temps partiel avec le versement partiel de la pension de retraite.

L'assuré continue ainsi à exercer une activité réduite, tout en percevant une partie de sa retraite. Durant cette période, il continue également à cotiser et à acquérir des droits. Au moment de son départ définitif à la retraite, un recalcul de sa pension est effectué en tenant compte de l'ensemble des droits acquis.

Depuis la réforme des retraites de 2023, ce dispositif est désormais accessible à un plus grand nombre de professionnels, notamment les indépendants et les professions libérales.

Pour simplifier les démarches, un service en ligne (accessible via le compte retraite sur info-retraite.fr) permettant d'effectuer une demande unique de retraite progressive a été déployé en 2024.



Cumul emploi retraite

Le cumul emploi-retraite permet aux assurés de poursuivre une activité professionnelle tout en percevant leur pension de retraite. Ce cumul peut être intégral ou partiel, ce dernier étant soumis à un plafond de revenus. Grâce à la réforme des retraites de 2023, les périodes cotisées dans le cadre d'un cumul intégral permettent désormais d'acquérir de nouveaux droits, qui viennent augmenter le montant de la retraite initiale — une avancée significative pour les assurés. Pour accompagner cette évolution, tout au long de l'année 2024, des travaux ont été menés pour mettre en place un service en ligne dédié à la demande de liquidation des droits supplémentaires acquis dans le cadre du cumul emploi-retraite. Ce nouveau service devrait être déployé pour avril.



M@rel

Le simulateur M@rel, disponible sur info-retraite.fr, est désormais accessible aux vétérinaires libéraux. Cette ouverture fait suite aux nombreuses demandes du conseil d'administration depuis quelques années auprès des autorités de tutelle.

Cet outil vous permet d'estimer le montant de votre retraite, en tenant compte de l'ensemble des régimes de retraite auxquels vous avez cotisé tout au long de votre carrière. Vous pouvez ainsi tester différents scénarios : évolution de carrière, âge de départ.

Déployé au deuxième trimestre 2024, il intègre également les dernières réformes, y compris les majorations pour enfants ou la prise en compte des travaux d'utilité publique.

La CARPV engage un grand chantier de refonte de son site internet

Parce que le site internet est le premier média de la CARPV, la Caisse a engagé un vaste chantier de refonte de son espace en ligne. Un projet qui a mobilisé durant plusieurs mois l'ensemble des équipes, directions comme administrateurs.

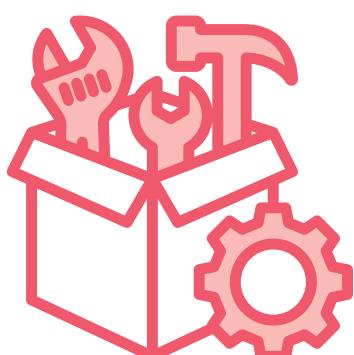
Plus qu'un simple outil de communication, un site internet bien conçu et à jour permet d'expliquer facilement la mission de la caisse de retraite à un large public, d'accompagner les adhérents dans leurs démarches et de les informer au quotidien.

C'est pour cette raison, que la CARPV a décidé de revoir totalement son site internet. Le projet concernait à la fois la mise à jour de l'ensemble des contenus existants, la conception d'un nouveau design et la création d'une nouvelle navigation.

En effet, le site existant, bien que très complet, ne permettait pas toujours de retrouver facilement l'information recherchée. De plus, certains vétérinaires avaient fait part de leurs difficultés à comprendre le fonctionnement de la Caisse et les procédures à suivre. C'était notamment le cas de ceux qui se lançaient pour la première fois dans l'exercice en libéral.

Une navigation qui a été pensée en fonction des besoins des vétérinaires, tout au long de leur carrière

Pour répondre à cet objectif, la CARPV a imaginé un site internet avec une double entrée. Comment? En proposant dès la page d'accueil deux menus (ou sommaires) distincts.



Un premier menu regroupe les fondamentaux de la CARPV : présentation, informations relatives à la retraite, à la prévoyance, aux indemnités journalières et au Fonds d'aide sociale.

Un second menu est structuré autour des moments de vie de l'exercice vétérinaire. Quatre périodes ont ainsi été définies : « Je deviens libéral », « Je suis en activité », « Je prépare ma retraite », « Je suis retraité ». L'objectif est de répondre directement aux préoccupations des professionnels à chaque moment de leur carrière. Ainsi, à partir de l'entrée « Je deviens libéral », le sous-menu « Ma première année » permet d'accéder à des conseils, voire des astuces, que les vétérinaires débutant leur activité libérale n'ont pas toujours en tête.

Un nouveau design qui invite à la lecture

La structure des informations est également plus claire, avec des textes aérés, des intertitres et des encadrés « ressources » qui regroupent les documents téléchargeables utiles au vétérinaire.

La structure du nouveau site a été imaginée en décembre 2024, le travail sur les contenus a débuté un janvier 2025 pour une mise en ligne prévue en septembre/octobre 2025. À vos claviers !

2. Contrôle et pérennité



Les réserves, un pilier stratégique de la CARPV

Au sein de la CARPV, les réserves ne constituent pas une simple précaution face aux aléas : elles sont un levier structurant pour garantir la pérennité du régime et la stabilité des prestations servies aux vétérinaires libéraux.

La Caisse gère deux fonds de réserves distincts, relatifs au régime complémentaire et au régime invalidité-décès. Ces fonds ont pour objectif – si la situation l'imposait – d'absorber les aléas économiques et démographiques sans recourir à des ajustements brusques des cotisations ou à des réductions de prestations. Le pilotage du régime repose ainsi sur une logique de long terme où les orientations prises s'appuient sur des analyses prospectives à 30 ans, réalisées par l'actuaire mandaté par la CARPV.

Sa solidité repose également sur une stratégie financière diversifiée, suivie avec attention par la commission financière. Composée d'élus formés aux enjeux économiques et accompagnés par des experts, elle procède à un suivi régulier de la conjoncture, ajuste les arbitrages en cas de tension sur les marchés et veille à maintenir un équilibre prudent entre sécurité et rendement.

La stratégie d'allocation des réserves est définie par la CARPV, en lien avec un conseiller financier indépendant. Celui-ci accompagne la Caisse dans le cadre d'une mission de suivi global et d'analyse des portefeuilles. L'allocation stratégique repose sur une diversification maîtrisée entre différentes classes d'actifs : obligations, OPCVM, immobilier, private equity, monétaire... Ce modèle permet une gestion à la fois prudente — fondée sur une politique d'investissement à long terme — et réactive, grâce à des ajustements réguliers. Lorsque certaines classes d'actifs, comme les actions, évoluent fortement, des arbitrages sont réalisés pour préserver l'équilibre du portefeuille. Une tolérance de $\pm 5\%$ est prévue pour chaque catégorie d'actif, ce qui assure une cohérence d'ensemble avec la trajectoire définie.

Ce pilotage rigoureux a permis, en huit ans, de faire croître les réserves de la Caisse de plus de 100 millions d'euros.

Au-delà des aspects techniques, le pilotage éclairé des réserves constitue un gage d'autonomie. En maintenant l'équilibre financier de ses régimes et en assurant leur soutenabilité à long terme, la CARPV confirme sa capacité à rester maître de ses choix dans le cadre défini par la réglementation applicable aux régimes des professions libérales. La gestion des réserves apparaît ainsi comme un levier stratégique majeur au service des vétérinaires.



« Je ne suis pas financier de formation, mais j'ai acquis les compétences nécessaires au fil du mandat, avec l'appui de formations et de professionnels aguerris. Le rôle de la commission financière est de veiller à la stabilité et à la performance du régime. Cela implique un suivi régulier de l'évolution des marchés et des arbitrages collectifs pour garantir une gestion prudente, de « bon père de famille ». La présidente de la CARPV et moi-même sommes, par ailleurs, en lien constant avec divers partenaires et experts financiers. Cet engagement bénévole prend tout son sens lorsqu'il se traduit concrètement pour les vétérinaires. Lors des congrès, nombreux sont ceux qui expriment leur satisfaction quant au rendement et à la solidité du régime. C'est une reconnaissance précieuse pour le travail accompli. »

Éric Bernard, trésorier de la CARPV, président de la Commission financière

Un suivi attentif

La commission financière se réunit tous les deux mois, mais en contexte d'incertitude, ce rythme peut s'accélérer. La Commission s'est ainsi réunie exceptionnellement de façon hebdomadaire, pour suivre les mouvements boursiers consécutifs à l'élection du nouveau président américain.

Qu'est-ce qu'une bonne gestion des réserves ?

Une gestion rigoureuse repose sur trois fondements :

- **L'équilibre technique** : veiller à ce que, chaque année, les cotisations couvrent intégralement les prestations, sans solliciter les réserves.
- **L'anticipation** : les projections actuarielles à long terme permettent d'évaluer l'impact de chaque mesure sur la soutenabilité du régime (évolution de la valeur du point, assiette de cotisation, démographie, etc.).
- **La discipline financière** : la diversification des placements, l'analyse des marchés, le suivi d'indicateurs macroéconomiques et la capacité d'arbitrage rapide assurent une gestion prudente et réactive.

Quels indicateurs pour piloter une caisse dans la durée ?

La CARPV s'appuie sur un ensemble d'indicateurs qui permettent de réaliser des simulations, afin d'évaluer la solidité du régime : rendement des actifs, taux de couverture, évolution des liquidations des retraites et des pensions de réversion, taux de cotisations dans les différentes classes, rachats de points... Un indicateur structurant est celui de la durée d'autonomie : il mesure le nombre d'années pendant lesquelles les réserves permettraient d'assurer les prestations, en l'absence de recettes nouvelles. Cette durée est actuellement estimée à 4 ans et demi pour le régime complémentaire.

Pourquoi conserver des réserves élevées ?

L'un des principes fondamentaux de la CARPV consiste à préserver ces réserves en évitant d'y recourir pour équilibrer les comptes annuels. Les cotisations doivent couvrir les prestations, ce qui implique une gestion rigoureuse de l'ensemble des paramètres du régime. Cette approche a permis d'accroître significativement le niveau des réserves : elles sont passées de 470 millions d'euros en 2015 à plus de 620 millions aujourd'hui, représentant environ quatre années et demie de prestations, contre six mois seulement dans le régime général. Cette discipline financière contribue à renforcer la solidité du régime et assurer sa pérennité.

Maîtriser les risques, sécuriser l'action : le rôle clé du contrôle interne

Outil stratégique au service de la bonne gestion, le contrôle interne permet à la CARPV de garantir la fiabilité de ses comptes, la conformité réglementaire et l'efficacité de ses opérations. Au-delà d'une obligation légale, c'est un dispositif fondé sur l'évaluation des risques, la formalisation des procédures et leur contrôle régulier.

Qu'est-ce que le contrôle interne ?

Le contrôle interne est l'ensemble des processus, politiques et procédures qui sécurise l'activité de la Caisse. Il repose sur quatre étapes complémentaires :

- **Cartographie des risques** : identifier, classer et hiérarchiser les risques majeurs.
- **Formalisation des processus** : décrire les modes opératoires et responsabilités pour maîtriser ces risques.
- **Mise en place des contrôles** : vérifier, au fil de l'eau ou a posteriori, que les procédures sont bien appliquées là où l'enjeu est le plus fort.
- **Réévaluation périodique** : mesurer l'efficacité des contrôles, ajuster les dispositifs et intégrer les évolutions réglementaires ou organisationnelles.

À quoi sert-il concrètement ?

Il répond à quatre finalités :

- **Fiabilité de l'information financière** (comptes exacts et complets).
- **Conformité** (respect des lois, règlements et référentiels).
- **Efficience opérationnelle** (bon usage des ressources, réduction des erreurs et des fraudes).
- **Protection des actifs** (sécurisation des ressources de la Caisse).

Séparation des fonctions : un principe clé

Le code de la Sécurité sociale impose à chaque organisme de disposer d'un directeur (ordonnateur) et d'un agent comptable. Le premier engage les dépenses et ordonne les recettes, le second exécute les opérations financières et tient les comptes. Cette séparation des rôles instaure une vérification croisée, limite les risques et renforce la fiabilité des données. Directeur et agent comptable conçoivent et pilotent ensemble le dispositif de contrôle interne et en rendent compte annuellement.

Un appui à la certification des comptes

Lors de la certification, le commissaire aux comptes s'appuie largement sur les éléments fournis par le contrôle interne : procédures formalisées, preuves de conformité et données fiables. Un dispositif solide facilite et sécurise cet examen externe. En 2024, les comptes de la CARPV ont été à nouveau certifiés.

Contribution au contrat pluriannuel de gestion

Les résultats du contrôle interne alimentent aussi le contrat pluriannuel de gestion (CPG) conclu avec la CNAVPL. Ils attestent de l'efficacité et de la conformité des activités, et permettent d'évaluer les performances de la Caisse au regard des objectifs fixés.

nel de gestion (CPG) conclu avec la CNAVPL. Ils attestent de l'efficacité et de la conformité des activités, et permettent d'évaluer les performances de la Caisse au regard des objectifs fixés.

Un levier de performance durable

Conjuguant rigueur réglementaire et amélioration continue, le contrôle interne contribue à la pérennité et à la performance de la CARPV. Il sécurise les opérations, renforce la confiance des parties prenantes et accompagne la CARPV dans la maîtrise de ses risques comme dans la tenue de ses engagements.

3. Bilan financier





Une gestion pérenne

Résultats comptables

COMpte DE RÉSULTAT DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE

Le Régime complémentaire après affectation de la gestion administrative (GA) est déficitaire en 2024 (- 2,3 M€), en baisse par rapport à 2023 (+ 2,1 M€).

Le principal facteur qui explique cette diminution est l'augmentation des allocations de 10 % (117,3 M€ vs 106,6 M€) alors que les cotisations appelées n'ont augmenté que de 5,9 % (115,9 M€ vs 109,5 M€).

Par ailleurs les charges et produits calculés (provisionnement et admissions en non-valeur) ont augmenté de 350 k€.

En 2024, la valeur du point de cotisation a augmenté de 5,8 % (570,26 € vs 539 €) et la valeur du point de retraite a augmenté de 4,3 % (39,42 € vs 37,79 €). Par ailleurs le nombre de cotisants facturés en 2024 est de 12 150 contre 11 920 en 2023.

Concernant l'assiette des cotisations elle est depuis 2022 identique au régime base à savoir les revenus n-1 (pour 2024, les revenus 2023).

<i>En milliers d'euros</i>	2024	2023	Variation
PRODUITS			
Cotisations et majorations	115 925,3	109 495,1	5,9 %
Autres produits de gestion	4 678,4	4 802,7	- 2,6 %
Total produits techniques (A)	120 603,7	114 297,8	5,5 %
Quote-part du résultat de gestion financière	11 272,4	17 515,4	- 35,6 %
TOTAL PRODUITS	131 876,1	131 813,2	0,0 %
CHARGES			
Allocations droits propres	97 251,9	87 564,7	11,1 %
Allocations droits dérivés	20 067,2	19 013,2	5,5 %
Autres charges de gestion	4 485,4	4 351,7	3,1 %
Total charges techniques (B)	121 804,5	110 929,6	9,8 %
Quote-part du résultat de gestion administrative	11 478	1 218,7	- 5,8 %
TOTAL CHARGES	122 952,4	112 148,2	9,6 %
Résultat technique (A-B)	- 1 200,8	3 368,2	- 135,7 %
Résultat technique après gestion administrative	- 2 348,6	2 149,5	- 209,3 %
RÉSULTAT DU RÉGIME	8 923,7	19 665,0	- 54,6 %



COMpte de RÉsultat du RÉGIME INVALIDITÉ-DÉCÈS

Le régime invalidité-décès (RID) après affectation de la gestion administrative (GA) est bénéficiaire en 2024 (+ 1 083 k€), en diminution par rapport à 2023 (+ 1 425 k€).

Les principales évolutions du régime : côté produits, les cotisations émises s'élèvent à 6,7 M€ en 2024 vs 6,4 M€ en 2023 (+ 4,7 %), côté charges, les rentes s'élèvent à 3,1 M€ (vs 3 M€ en 2023), et les capitaux décès sont en augmentation de 500 k€ par rapport à 2023. Dernier élément, l'action sociale financée par le RID a des dépenses plus importantes en 2024 qu'en 2023 (+ 37 k€).

<i>En milliers d'euros</i>	2024	2023	Variation
PRODUITS			
Cotisations et majorations	6 724,3	6 423,6	4,7 %
Autres produits de gestion	189,5	237,4	
Total produits techniques (A)	6 913,9	6 661,0	3,8 %
Quote-part du résultat de gestion financière	816,0	1 225,3	
TOTAL PRODUITS	7 729,8	7 886,3	25,4 %
CHARGES			
Rentes	3 098,5	3 028,1	2,3 %
Capitaux décès	1 440,2	941,5	53,0 %
Actions sociales	135,2	98,6	37,1 %
Autres charges de gestion	820,5	811,9	11 %
Total charges techniques (B)	5 494,4	4 880,1	12,6 %
Résultat technique (A-B)	1 419,5	1 781,0	- 20,3 %
Quote-part du résultat de gestion administrative	336,1	355,8	- 5,5 %
RÉSULTAT DU RÉGIME	1 899,3	2 650,5	- 28,3 %

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA GESTION ADMINISTRATIVE

Le coût global de la gestion administrative pour 2024 est de 2 937 k€ en diminution de 3,6 % par rapport à 2023 (3 048 k€). Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses de frais administratifs par poste budgétaire :

La dotation de gestion pour le RBL versée par la CNAVPL à la CARPV dans le cadre du deuxième contrat pluriannuel de gestion signé (CPG) est de 1 323 k€ en 2024 (en diminution de 1,5 % par rapport à 2023). Une dotation informatique versée depuis 2021 par la CNAVPL se rajoute à la dotation de GA (129 929 € en 2024).

<i>En milliers d'euros</i>	2024	2023	Variation
CHARGES			
Fonctionnement administratif (A)	2 846,1	2 786,8	2,1 %
Frais administrateurs (B)	231,5	269,2	- 14,0 %
TOTAL CHARGES GESTION ADMINISTRATIVE (A+B)	3 077,6	3 056	- 11,9 %
PRODUITS			
Produits d'exploitation (C)	139,7	7,4	N.S.
Résultat avant dotation RBL (A+B+C)	- 2 937,9	- 3 048,6	- 3,6 %
Dotation RBL	1 453,9	1 474,1	- 1,4 %
RÉSULTAT ADMINISTRATIF HORS DOTATION RBL	- 1 483,9	- 1 574,5	- 5,8 %

Coût de la gestion administrative

**0,52 %
des réserves**

**1,69 %
des cotisations
encaissées**

**155 €
par an
par affilié**

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ACTION SOCIALE

Les aides d'action sociale ont augmenté par rapport à l'année 2023 (230,69 K€ vs 194,31 k€). Parallèlement la dotation CNAVPL est quasi identique entre 2024 et 2023.

73 dossiers FAS ont été traités et 69 ont fait l'objet d'un versement à l'adhérent. Les dossiers présentés concernaient 15 cotisants et 54 allocataires.

41 % des prestations sont prises en charge par le RBL à hauteur de 95 k€. Le reste est financé par le régime invalidité-décès (135 k€).

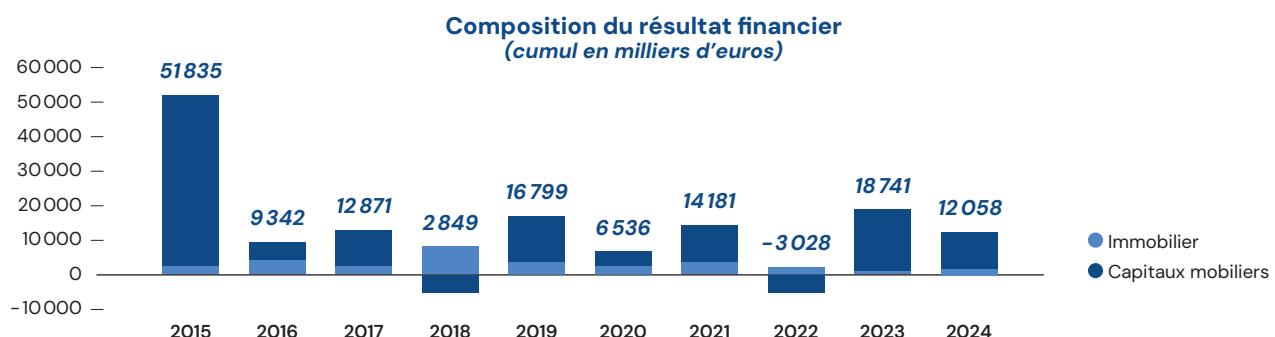
<i>En milliers d'euros</i>	2024	2023	Variation
PRODUITS			
Dotation CNAVPL	95,51	95,70	- 0,2 %
CHARGES			
Versements action sociale	230,69	194,31	18,7 %
RÉSULTAT	- 135,18	- 98,62	37,1 %

Gestion financière et immobilière

Les réserves et le résultat financier

RÉSULTAT DE LA GESTION FINANCIÈRE ET DE LA GESTION IMMOBILIÈRE

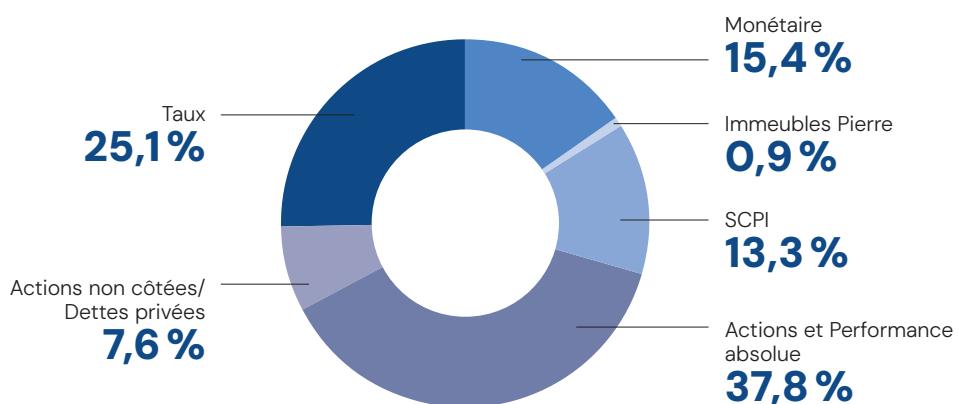
Le résultat de la gestion financière en 2024 (propriétés bâties et non bâties + capitaux mobiliers) est de + 12 M€. Le benchmark de la caisse se situe à 2 % plus inflation, soit 4 % pour l'année 2024.



RÉPARTITION PAR TYPES D'INVESTISSEMENTS

En millions d'euros	Valeur d'achat	Valeur réévaluée
Monétaire/Bancaire	90,1	93,0
Immeubles Pierre	2,1	5,4
SCPI	81,9	80,2
Actions et Performance absolue	178,3	228,8
Actions non cotées/Dettes privées	59,0	45,9
Taux	137,4	151,7
TOTAL	548,8	605,0

RÉPARTITION EN VALEUR RÉÉVALUÉE



ÉVOLUTION DES RÉSERVES DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

Les réserves évoluent d'une année sur l'autre avec le résultat technique de l'année, le résultat financier affecté au régime complémentaire auquel l'on soustrait la quote-part de la gestion administrative que chaque régime supporte.

Régime complémentaire (RC)

En milliers d'euros

RÉSERVES AU 1 ^{er} JANVIER 2024	518 989,4
Résultat financier	11 272,4
Résultat technique	- 1 200,8
Gestion administrative	- 1 147,8
RÉSERVES AU 31 DÉCEMBRE 2024	527 913,1

Régime invalidité-décès (RID)

En milliers d'euros

RÉSERVES AU 1 ^{er} JANVIER 2024	37 581,4
Résultat financier	816,0
Résultat technique	1 419,5
Gestion administrative	- 336,1
RÉSERVES AU 31 DÉCEMBRE 2024	39 480,8

La gestion financière Les contraintes réglementaires

La répartition des actifs de la CARPV est conforme au décret n°2002-1314 du 25 octobre 2002.

Un document de politique de placement et de gestion des risques a été élaboré début 2021, avec pour objectif de définir le cadre et les principes dans lesquels est mise en œuvre la gestion des placements de la CARPV. Ce document prévoit un adossement de l'actif de placement au décret n°2017-887 du 9 mai 2017.

Elle fait l'objet d'une révision tous les trois ans par le Conseil d'administration. La politique de placements et de gestion des risques intègre notamment la politique d'adossement temporel global du régime de retraite et du régime invalidité-décès.

Par ailleurs, cette politique de gestion d'actifs ne couvre pas la gestion de la trésorerie de la CARPV.

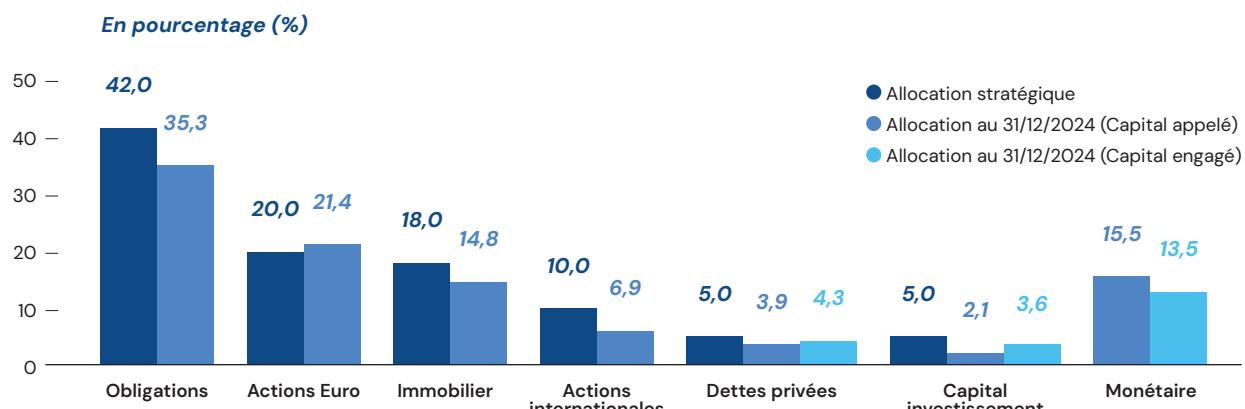
Après avoir décrit succinctement le régime de retraite, le régime invalidité-décès et le contexte dans lequel la politique est formalisée, le document de politique de placements et de gestion des risques vise à :

- décrire le système de gouvernance mis en place sur les processus concernés par la présente politique,
- préciser la politique de gestion des placements,
- décrire les modalités de contrôle et de mesure des risques.

L'allocation stratégique globale des réserves votée par le Conseil d'administration du 4 février 2021 s'établit comme suit : Immobilier : 18 %, et Valeurs mobilières de placements : 82 % (+/- 5 % sur les actions)

Elle est soumise chaque année à l'approbation du Conseil d'administration et a été maintenue avec un horizon de placement de 5 ans, avec pour objectif une amélioration du « pouvoir d'achat » des capitaux gérés, basée sur le rendement financier « Inflation + 2 points ».

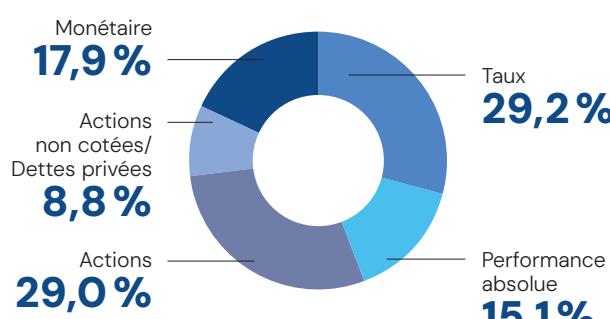
Elle se décompose ainsi au 31 décembre 2024 :



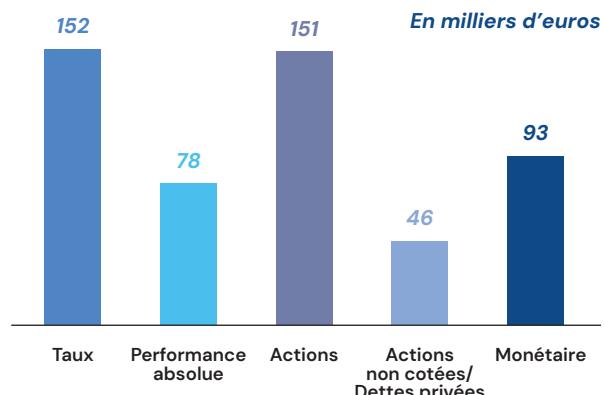
Marges tactiques : +/- 5 % d'exposition en actions.

Lors de chaque commission financière (cinq réunions en 2024), les résultats affichés par le portefeuille sont étudiés à la lumière du contexte économique et financier. Ensuite, l'adoption d'un scénario principal sur l'évolution de la conjoncture nécessite d'éventuelles modifications des pondérations entre compartiments d'investissement, c'est le pilotage tactique. L'allocation tactique d'actifs est pilotée par la commission financière en fonction des orientations des marchés et des marges de manœuvre définies par l'allocation stratégique et le budget de risque. Enfin il convient de sélectionner les OPCVM qui permettront à la fois de matérialiser les choix d'allocation validés et d'afficher le meilleur couple « rendement/volatilité » possible en vue de tenir nos objectifs à long terme.

Répartition des valeurs mobilières au 31 décembre 2024



Valeurs mobilières en valeur actualisée par catégorie d'actif au 31 décembre 2024



En 2024, la quasi-totalité des classes d'actif actions et obligations a connu une hausse en termes de valorisation, avec une poche monétaire toujours importante du fait de taux monétaires intéressants.

La gestion immobilière

Le résultat de l'immobilier s'élève à 2 336 k€. Les revenus des SCPI et OPCI ont obtenu en 2024 un rendement moyen de 5,43 % (dividendes distribués/prix d'achat des parts).

La performance financière 2024 en valeur de marché (rendement des dividendes/valeur de marché des capitaux investis au 31/12/2023 + valorisation des parts sur l'année) s'élève à 0,69 % (pour rappel -1,31 % en 2023, 6,96 % en 2022, 4,81 % en 2021, 3,63 % en 2020).

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montant moyen placé en M€	45,72	47,7	48,65	54,192	54,906	63,322	70,588	75,672	80,1	81,9
Performance financière annuelle	9,08 %	8,99 %	15,94 %	5,73 %	8,34 %	3,63 %	4,81 %	6,96 %	-1,31 %	0,69 %
Rendement comptable annuel	4,62 %	6,04 %	4,84 %	5,03 %	4,95 %	5,15 %	4,49 %	4,81 %	5,05 %	5,43 %





4. L'organisation de la CARPV

Une organisation mobilisée

L'organisation de la CARPV repose sur son Conseil d'administration et son Bureau d'une part, et sur les équipes internes de la CARPV d'autre part. Le Conseil d'administration et le Bureau définissent les directions stratégiques de la Caisse. Ils sont composés de vétérinaires en exercice ou à la retraite. Les équipes internes de la CARPV assurent le bon fonctionnement quotidien de la Caisse. Ses salariés exercent des fonctions variées : comptabilité, informatique, services client...

Le Conseil d'administration

RÔLE

Le Conseil d'administration détermine les orientations stratégiques de la CARPV. Il est notamment en charge :

- du pilotage technique du régime complémentaire et du régime invalidité-décès, en définissant notamment les paramètres de ces derniers ;
- des décisions relatives aux dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à la gestion quotidienne de la Caisse ;
- de voter les budgets et d'approuver les comptes ;
- de décider de la politique de placement des réserves.

Il se réunit au moins quatre fois par an.

COMPOSITION

Le Conseil d'administration est composé de 16 administrateurs titulaires et de 16 administrateurs suppléants, élus par un collège d'allocataires et un collège de cotisants pour un mandat de six ans. Sur les 16 administrateurs titulaires, 12 sont élus et 4 sont désignés par le conseil national de l'ordre des vétérinaires. La répartition est identique pour les administrateurs suppléants. Au cours des conseils d'administration de l'année, les travaux des différentes commissions sont présentés de façon synthétique à l'ensemble des administrateurs.

Titulaires	Suppléant
COTISANTS	
Jasmin Rigault Diana	Luddeni Véronique
Bernard Éric	Le Bronec Maïwenn
Galdin Sarah	Hochet Servane
Thomas Ghislaine	Laget Agnès
Cambon Muriel	Gille Delphine
Ducluzaux Patrick	Lavalette Hugues
Zilber Artagnan	Choffray Kristof
Le Tual Julien	Gobert Julien
Viard Philippe	Bottet Amélie
Antoniotti Jean-Michel	Audouin Thimothée

Titulaires	Suppléant
ALLOCATAIRES	
Lennoz Roland Martine	Guibourg Dominique
Péquin Jérôme	Troude Michel
DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES VÉTÉRINAIRES	
Bisbarre Corinne	Blanc Nathalie
Sannier Éric	Gaguere Jeanine
Naquet Bruno	Jolivet François
Petiot Jean-Marc	Mourou Matthieu

Le Bureau

Le Conseil d'administration désigne en son sein les membres du Bureau pour une durée de trois ans. Le Bureau est composé de cinq membres : le président du Conseil d'administration, le vice-président, le trésorier, le secrétaire général et le secrétaire général adjoint.

Le Bureau se réunit en amont de chaque réunion du Conseil d'administration. Il a pour objectif de déterminer les points qui seront discutés lors des différents conseils d'administration.

Les réunions du Bureau sont l'occasion d'échanger sur les sujets politiques et stratégiques concernant la caisse, et d'aborder avec le directeur de la CARPV les sujets organisationnels ou opérationnels impactant l'activité de la caisse.

LES MEMBRES DU BUREAU



Ghislaine Thomas
Présidente



Sarah Galdin
Vice-présidente



Muriel Cambon
Secrétaire générale



Patrick Ducluzaux
Secrétaire général
adjoint



Éric Bernard
Trésorier

L'équipe de direction de la CARPV

La CARPV, c'est une équipe d'une vingtaine de personnes qui assure le suivi administratif et le pilotage de la Caisse et qui apportent leur expertise et leur soutien aux vétérinaires libéraux.

Les équipes de la CARPV se consacrent au pilotage opérationnel de la Caisse, assurant une gestion optimale des activités de recouvrement des cotisations et de versement des retraites. Leur engagement et la qualité de leur service en faveur des vétérinaires garantissent l'adaptation continue aux besoins et aux attentes des affiliés de la Caisse.

L'équipe de direction est constituée de Marc Koussawo, directeur de la CARPV et de Benoît Guignard, directeur comptable et financier.

L'ÉQUIPE DE DIRECTION



Marc Koussawo
Directeur de la CARPV



Benoît Guignard
Directeur comptable
et financier

Les commissions

La CARPV dispose de trois commissions au service des vétérinaires : la commission de recours amiable, la commission d'inaptitude et la commission du Fonds d'action sociale. Elles examinent les situations particulières de chacun. Par ailleurs, plusieurs commissions spécialisées assistent le Conseil d'administration dans le pilotage de la Caisse.

Au service des adhérents



LA COMMISSION DU FONDS D'ACTION SOCIALE

Son rôle: examiner les demandes des vétérinaires cotisants, des retraités en difficulté (ou de leurs ayants droit) et accorder des aides financières et/ou matérielles.

Cette commission peut attribuer des aides ponctuelles aux vétérinaires cotisants, retraités (ou à leurs ayants droit), en difficulté :

- aide au paiement de cotisations,
- soutien lié à des charges familiales,
- secours en cas de situation personnelle complexe.

Elle est composée de trois administrateurs titulaires et trois suppléants. Présidente : Corinne Bisbarre.

73
dossiers examinés en 2024



LA COMMISSION D'INAPTITUDE

Son rôle: examiner les demandes de rentes d'inaptitude partielle ou totale ainsi que les demandes de retraite anticipée pour inaptitude.

Elle s'appuie sur les conclusions du médecin-conseil de la CARPV.

Elle est composée de trois administrateurs titulaires et trois suppléants. Président : Jean-Marc Petiot.

57
dossiers examinés en 2024



LA COMMISSION DE RE COURS AMIABLE (CRA)

Son rôle: examiner les contestations formulées contre les décisions prises par la CARPV. La commission peut accorder, au titre du régime complémentaire et du RID, des exonérations ou des réductions de cotisations, des suspensions des délais de versements, notamment en cas de maladie/ accident/ invalidité / impécuniosité / infortune notoire / cas de force majeure).

Cette commission est composée de quatre administrateurs titulaires et quatre suppléants. Président : Patrick Duclaux.

45
dossiers examinés en 2024



Les commissions de pilotage



LA COMMISSION FINANCIÈRE

Son rôle: elle décide des arbitrages tactiques en matière de placements financiers, dans le cadre de l'allocation stratégique votée par le Conseil.

Elle est composée de trois administrateurs titulaires et de trois administrateurs suppléants, ainsi que du président et du trésorier, membres de droit. Président : Éric Bernard.



LE COMITÉ D'AUDIT

Son rôle: il contribue à renforcer la gouvernance de la Caisse. Il émet des recommandations sur les pratiques de gestion et de contrôle interne.

Il est composé de trois administrateurs titulaires et du trésorier de la CARPV comme membre de la gouvernance exécutive. Présidente : Diana Jasmin.



LA COMMISSION DES EFFECTIFS

Son rôle: la Commission analyse les évolutions économiques, sociales et démographiques de la profession vétérinaire afin d'anticiper leurs impacts sur les régimes gérés par la CARPV.

Elle réunit aussi les acteurs du secteur, comme l'Ordre des vétérinaires. Elle est composée de cinq administrateurs titulaires. Président : Jean-Marc Petiot.



LA COMMISSION COMMUNICATION

Son rôle: elle valide la stratégie de communication de la Caisse dans le cadre du plan annuel d'action.

Elle est composée des membres du bureau et jusqu'à trois administrateurs. Présidente : Sarah Galdin.

**Caisse autonome de retraites
et de prévoyance des Vétérinaires**
Rapport d'activité 2024

Directeur de la publication
Marc Koussawo

Crédits photographies
Shutterstock
Franck Beloncle



Caisse autonome
de retraites & de prévoyance
des **Vétérinaires**

64 avenue Raymond-Poincaré
75116 Paris
Tél. : 01 47 70 72 53
contact@carpv.fr

**Retrouvez le rapport
d'activité sur
www.carpv.fr**